

Extrait du registre des Décisions du Président

**OPÉRATION COLLECTIVE DE MODERNISATION DE L'ARTISANAT, DU COMMERCE ET DES SERVICES
(OCMACS) – SUBVENTION EURL LAPLACE**

Visas

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu la délibération n°D2014C03 du 25 avril 2014 modifiée, donnant délégations de compétences au Président, notamment en matière de finances pour attribuer les aides individuelles prévues dans le cadre des régimes votés par le Conseil Communautaire, dans la limite des crédits inscrits au budget,

Vu la convention Opération Collective au titre du FISAC signée avec l'Etat le 08 mai 2016,

Vu la délibération n°2016/041 du 10 mai 2016 de la Communauté de Communes des Coteaux et Landes de Gascogne mandatant VGA pour mettre en œuvre le dispositif OCMACS,

Vu la délibération n°D2016E02 du 09 juin 2016 relative à la mise en œuvre sur Val de Garonne Agglomération de l'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services (OCMACS),

Vu la décision du Comité de Pilotage OCMACS du 17 février 2017

Exposé des motifs

Le comité de pilotage OCMACS, réunit le 17 février 2017, a donné un avis favorable à la demande de M. Raymond LAPLACE, Garage LAPLACE, dans le cadre de son projet d'investissement.

Le plan de financement validé par le comité de pilotage est le suivant :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
Modernisation outil de production	7 958.75 €	REGION NV AQUITAINE	- €
Outillage divers	985.41 €	VGA	- €
Outil diagnostic PDL	1 990.00 €	ETAT (FISAC)	1 989.69 €
Remorque plateau	2 333.34 €		
Pont élévateur	2 650.00€		
TOTAL DEPENSES ELIGIBLES	7 958.75 €	TOTAL Financements publics	1 989.69 €
Autres dépenses et BFR	3 934.63 €	Autofinancement (dont emprunt bancaire)	9 903.69€
TOTAL	11 893.38 €	TOTAL	11 893.38 €

Au final, les dépenses éligibles facturées et acquittées s'élèvent à 7 863.00€ HT. La subvention FISAC doit donc être recalculée sur la base du montant effectivement payé par l'entreprise, comme précisé ci-dessous :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
Modernisation outil de production	7 863.00 €	REGION NV AQUITAINE	- €
Outillage divers	848.00 €	VGA	- €
Outil diagnostic PDL	1 990.00 €	ETAT (FISAC)	1 965.75 €
Remorque plateau	2 375.00 €		
Pont élévateur	2 650.00€		
TOTAL DEPENSES ELIGIBLES	7 863.00 €	TOTAL Financements publics	1 965.75 €

Les pièces nécessaires au déblocage de cette subvention ayant été fournies : factures acquittées, attestation de paiement par son expert-comptable. VGA peut procéder au versement de la subvention de 1 965.75€ sur l'enveloppe FISAC.

Le Président de Val de Garonne Agglomération

- Atteste** la réalisation des investissements mentionnés dans le plan de financement,
- Précise** que le bilan conseil a bien été réalisé par l'Interconsulaire de Lot-et-Garonne et que la participation financière de 520 € de l'entreprise peut être encaissée,
- Valide** le versement d'une subvention de 1 965.75 € à M. Raymond LAPLACE, EURL Garage LAPLACE, sur l'enveloppe FISAC
- Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal 2017 à l'article 20422,

*En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire*

Publication et affichage :
Le 7.12.2017

Fait à Marmande, le 5 décembre 2017

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,